

**COMPOSITION DES JURYS****Année universitaire 2018-2019****Le Président de la COMUE UBFC**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;

VU l'arrêté du 28 mars 2017 portant accréditation de la Communauté d'Universités et d'Établissements Bourgogne Franche-Comté, en vue de la délivrance du master « Biologie de la Conservation » de 2017-2018 à 2022-2023 ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de la COMUE UBFC en date du 28 juin 2018, approuvant l'utilisation du Référentiel commun des études des établissements porteurs des masters internationaux labellisés I-site pour l'année universitaire 2018-2019 ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

**ARRETE****Article 1 :**

Le jury du **Master 1 Conservation Biology, parcours Behavioral Ecology and Wildlife Management** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2018-2019 :

**Président(e) : Pr Frank CEZILLY**

**Membres :**

- François-Xavier Dechaume-Moncharmont, MCF
- Bruno Faivre, Pr
- Stéphane Garnier, MCF
- Alienor Jeandidier, Prag

- Aurélie Khimoun, MCF
- Yannick Moret, Dir. De rech.
- Marie-Jeanne Perrot-Minnot, MCF

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement de l'université de Bourgogne, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement de l'université de Bourgogne.

Fait à Besançon, le 14/01/2019

Par déléation,  
Le Directeur Général des Services



André PIERRE

